

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE**

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

**Du mercredi 15 juin 2022 à 18 h 30**  
-----

**Les Membres du Comité Syndical :**

**Présents :**

Gilles PETIT, Nathalie GONTARD, Michel DURET, Lionel MURAZ, Véronique BENOIT, Sandrine GADBLED, Josselin PAPIN, Claire DALBAND-PATASSE, Xavier PERRIN

**Excusée :** Emilie BONI

**Secrétaire de séance :** Véronique BENOIT

Le Président propose tout d'abord d'ajouter un point à l'ordre du jour, nécessitant une délibération :  
« Délibération adoptant les règles de publication des actes des communes de moins de 3 500 habitants »

- A l'unanimité, les membres du Comité Syndical acceptent le rajout de ce point à l'ordre du jour de la réunion.

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 11 avril 2022.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Restauration scolaire et garderie périscolaire : tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2022 et mise à jour du règlement intérieur**

Le Président précise aux membres du Comité Syndical que l'organisation pour la rentrée 2022-2023 demeure inchangée et rappelle :

- La surveillance par 2 agents à la garderie du matin et à la première heure de garderie du soir,
- 2 services à la cantine,
- Instauration de la facturation au quart d'heure pour la garderie du matin et du soir.
- Possibilité de régler les factures périscolaires par prélèvement automatique,
- Maintien de la majoration d'un euro, par famille et par jour pour inscription exceptionnelle et hors délai, à la cantine et à la garderie,
- Pour les enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire (projet d'accueil individualisé), une participation financière de 1.50 € est demandée aux familles, pour la prise en charge de l'enfant entre 11h30 et 13h20.

Prix du repas au restaurant scolaire : Le prix du repas ainsi que les frais de livraison facturés par le Restaurant Le Lourmarin sont revus chaque année et à ce jour, ne sont pas encore fixés pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour anticiper une hausse du fournisseur, la prestation (repas+ livraison et encadrement des enfants) sera facturée, aux familles 5€71 par repas et par enfant, pour l'année scolaire 2022-2023 contre 5€60 cette année, ce qui génère une augmentation de 2 %.

Cette prestation sera de 1€50 pour les enfants ayant un PAI alimentaire et dont les familles fournissent le repas.

La différence entre la somme demandée aux familles le coût réel de la prestation (frais livraison repas + prix repas + frais de personnel) est supportée par le SIVU scolaire.

Les dossiers d'inscription pour la rentrée prochaine seront donnés aux familles très prochainement, et seront à rendre au plus tard le 14 juillet prochain.

Prix de la garderie : Pour la prochaine rentrée scolaire, les tarifs de la garderie demeurent inchangés soit : la garderie du matin de 7h20 à 8h20 et la garderie du soir de 16h30 à 18h30 seront facturées au quart d'heure à 0.63 € .

L'heure de garderie est fixée à 2.52 €, les trois quart d'heure à 1.89 €, la demi-heure à 1.26 € et le quart d'heure à 0.63 €.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement intérieur et les propositions suggérées pour la rentrée 2022-2023, et fixe les tarifs de la restauration scolaire et des services périscolaires.

#### ❖ Recrutement d'un adjoint administratif pour le secrétariat du SIVU Scolaire

Il convient de recruter un adjoint administratif, à compter du 16 août 2022, pour assurer le poste du secrétariat du SIVU Scolaire. Le Président propose aux membres du Comité Syndical de renouveler le contrat de travail de Mme Marielle CHARVOZ pour une durée de deux ans.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité le renouvellement du contrat de travail de Mme Marielle CHARVOZ pour une durée de deux ans avant de procéder à la titularisation de l'agent.

#### ❖ Délibération pour la validation des modifications sur l'instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Les membres du SIVU présents au Comité Syndical ont approuvé à l'unanimité ces modifications afin que la délibération soit actée et que puissent être versés l'IFSE annualisée et le CIA à qui de droit.

Le Président informe les membres du Comité Syndical, qu'afin de mettre à jour le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au sein du SIVU Scolaire La Chavanne Planaise, et après un avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en date du 9 juin 2022, il a été retenu et validé les points suivants :

- une modification des agents éligibles par statut

"Le régime indemnitaire est étendu aux agents contractuels de droit public exerçant des fonctions comparables avec un minimum de 6 mois d'ancienneté."

- une modification des montants : mise à jour des montants en fonction du tableau récapitulatif de l'éligibilité au RIFSEEP des agents territoriaux et montants applicables par cadre d'emplois fourni par le CDG 73

● Le Comité Syndical après avoir délibéré, approuve et accepte à l'unanimité, les modifications sur l'instauration du RIFSEEP afin que puissent être versés l'IFSE annualisée et le CIA à qui de droit.

#### ❖ **Proposition et validation d'achat des ordinateurs portables et tablettes pour l'école**

Le Président rappelle au Comité Syndical que des devis ont été demandés à PC and KO, Equiance et La Poste pour l'achat de 15 ordinateurs portables et 2 valises mobiles ; subventionnées par la Région Académique Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 10 650 €uros. Afin de recevoir le versement de cette aide financière, le Président propose au Comité Syndical de retenir le devis d'Equiance d'un montant de 12 252.66 €uros TTC.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré vote à l'unanimité, le choix de l'entreprise Equiance et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

De plus, le Président rappelle au Comité Syndical que des devis ont été demandés à Equiance et La Poste pour l'achat de 10 tablettes et 2 valises mobiles. Le Président propose au Comité Syndical de retenir le devis d'Equiance pour un montant de 5 909.04 €uros TTC.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré vote à l'unanimité, le choix de l'entreprise Equiance et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

#### ❖ **Proposition des nouveaux emplois du temps du personnel et augmentation des temps de travail de plusieurs agents à compter d'octobre 2022 suite à un départ en retraite**

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'une rencontre avec le personnel a eu lieu. Elle a permis de présenter les besoins de la collectivité en termes d'horaires, et de recueillir les souhaits de chaque agent, suite au départ en retraite d'un agent le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide et autorise à l'unanimité, le Président à effectuer les nouveaux emplois du temps du personnel, d'augmenter les temps de travail de plusieurs agents à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 suite au départ en retraite.

❖ **Délibération adoptant les règles de publication des actes des communes de moins de 3500 habitants**

Le Président informe le Comité Syndical qu'avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022, il lui appartient de délibérer et d'adopter les nouvelles règles de publication des actes pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le Président précise les nouvelles modalités de cette publicité.

- Le Comité Syndical après avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité, la publicité des actes du Syndicat Intercommunal Scolaire La Chavanne Planaise par affichage, et transmission aux deux communes membres.

❖ **Questions et informations diverses**

- Le Président informe les membres du Comité Syndical que, comme l'année précédente, 13 bons cadeaux d'une valeur de 20 €uros ont été achetés à la librairie GARIN pour les enfants de CM2 qui quitteront l'école de Planaise à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

- Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il faudra prévoir le changement du prestataire de service de l'école lors du départ en retraite le 1<sup>er</sup> octobre 2022 d'un agent de la collectivité.

- Le Président propose aux membres du Comité Syndical de relancer l'étude pour le changement du lave-vaisselle de la cantine scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Vu par nous, Président du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 22 juin 2022 à la porte du Secrétariat du Syndicat Intercommunal, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A PLANAISE, le 22 juin 2022

Le Président,  
Gilles PETIT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
LA CHAVANNE PLANAISE  
30 route des Hés  
73300 PLANAISE